

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_196**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT A TITRE  
GRACIEUX AU BUREAU ITINERANT DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR  
DEPARTEMENTAL BAPTISE L'ETINCELLE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

L'Établissement public local l'Équinoxe organise un centre d'accueil de jour départemental baptisé « L'Étincelle », dédié aux femmes victimes de violences. Ce dispositif propose un service d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les différents dispositifs d'aide disponibles sur le département des Yvelines.

Avec le soutien de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ainsi que de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le centre déploie un bureau itinérant par le biais d'un bus, accessible sur l'ensemble du département. Ce bureau itinérant garantit à toutes les femmes victimes de violences l'accès à leurs droits, à la protection et à l'accompagnement nécessaire pour sortir de la violence et entamer un processus de reconstruction.

Le bus « L'Étincelle » est présent à Chatou depuis le 24 mai 2024. La ville de Chatou met ainsi ponctuellement à disposition trois places de parking au complexe Finaltéri, chaque mardi une fois par mois, de 10h00 à 12h00, pour faciliter l'accueil des femmes sur son territoire. Cette initiative s'inscrit pleinement dans l'engagement de la ville en faveur de la protection et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

La Ville de Chatou souhaite poursuivre cette mise à disposition par le biais du projet de convention joint à la présente délibération.

## **DELIBERATION**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Solidarité Intergénérationnelle en date du 16 octobre 2025,

Considérant la volonté de la ville de développer sa politique de soutien à destination des femmes victimes de violences, en favorisant l'accès à des dispositifs d'accompagnement, de protection et de reconstruction sur son territoire ;

Considérant l'importance d'assurer la visibilité et l'accessibilité du centre d'accueil de jour départemental « L'Étincelle » pour toutes les femmes victimes de violences dans le département des Yvelines ;

Considérant la présence régulière du bus « L'Étincelle » à Chatou depuis le 24 mai 2024, offrant un accueil, une écoute et une orientation vers les dispositifs d'aide existants ;

Considérant la volonté de la ville d'accompagner l'action de l'association L'Équinoxe et de son dispositif « L'Étincelle » dans son développement et sa mission d'accompagnement des femmes victimes de violences ;

Considérant la volonté de mettre à disposition, de manière ponctuelle et adaptée, des infrastructures municipales (trois places de parking au complexe Finaltéri chaque mardi une fois par mois, de 10h00 à 12h00) afin de faciliter l'accueil et le bon fonctionnement de ce service sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la dite convention de mise à disposition de trois places de parking

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 078-217801463-20251128-DEL\_2025\_196-DE



du complexe Finalteri au bureau itinérant du centre d'accueil de jour départemental baptisé « L'Étincelle »

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et tout document afférant à ce dossier

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 01/12/2025